

### Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 mars 2022

Séance du 9 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 3 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Emmanuel MANDON

#### Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

##### Était présent (à la Maison du Parc)

M. MANDON Emmanuel

##### Étaient présents (via la visioconférence)

Mme BUSSIERE Laurence

M. CESA Johann

Mme FERRAND Virginie

Mme MICHEL Cécile

Mme MOUSEGHIAN Aline

##### Étaient représentés

M. CINIÉRI Dino

Par M. MANDON Emmanuel

Mme DEZARNAUD Sylvie

Par M. THOMAS Luc

Mme PICARD Patricia

Par Mme FERRAND Virginie

##### Était absent

M. GEURJON Christophe

#### Délégués Collège des Conseils Départementaux

##### Était présent (à la Maison du Parc)

M. MARION Philippe

Conseil Départemental du Rhône

##### Étaient présentes (via la visioconférence)

Mme CALACIURA Stéphanie

Conseil Départemental de la Loire

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Départemental de la Loire

##### Était représentée

Mme SEMACHE Nadia

Par Mme PEYSSELON Valérie

##### Étaient absentes

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Conseil Départemental de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Conseil Départemental de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

## Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

### Délégués de la Communauté de communes

#### Étaient présents (à la Maison du Parc)

M. POLETTI Jean-Louis

M. RAULT Serge

#### Étaient présents (via la visioconférence)

Mme DE LESTRADE Christine

M. DIEZ Mickaël

#### Était représentée

Mme MAZOYER Martine

Par M. POLETTI Jean-Louis

#### Étaient absents

M. CHERIET Farid

M. GAILLARD Pierre-Antoine

M. PERRET Jean-Baptiste

## Délégués des Communes

#### Étaient présents (à la Maison du Parc)

Mme DEFAY Anne-Marie

Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf

M. ZILLIOX Charles

Commune de Bessey

#### Était présent (via la visioconférence)

M. MARILLIER Emmanuel

Commune de Roisey

#### Étaient absents

M. BRUNET Jonathan

Commune de Saint-Appolinard

Mme FAVRE-BAC Lisa

Commune de Pélussin

Mme RICHARD Béatrice

Commune de Chuyer

M. WETTA Patrick

Commune de Vérin

## Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

### Délégués de la Communauté de Communes

#### Étaient présents (à la Maison du Parc)

M. GIRAUD Noël

Mme ROBIN Christine

#### Étaient présents (via la visioconférence)

M. CORVAISIER Robert  
M. GEURJON André  
M. MASSARDIER Alexandre  
Mme PIOT Michèle (suppléante de  
M.  
CHORAIN Jean-François)  
M. SOUTRENON Bernard  
M. TARDY Dominique (suppléant de  
M. PINOT Didier)

*Était représenté*  
M. HEITZ Philippe

Par M. CORVAISIER Robert

### **Délégués des Communes**

*Étaient \_\_\_\_\_ présents \_\_\_\_\_ (via \_\_\_\_\_ la  
visioconférence)*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme FAURE Marie-Catherine	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

*Étaient absents*

M. PIGNARD Benjamin	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

*Étaient présents (à la Maison du  
Parc)*

M. BRUYAS Lucien  
M. THOMAS Luc

*Étaient \_\_\_\_\_ présents \_\_\_\_\_ (via \_\_\_\_\_ la  
visioconférence)*

Mme PERRIN Rose-Marie  
(suppléante  
de M. RAULET Thierry)  
M. SOY Laurent  
Mme THÉTIER Sylvie

*Était absent*

M. BOSVERT Thierry

### **Délégués des Communes**



visioconférence)

Mme LAFAY Françoise  
Mme PERRET Évelyne  
M. ZENNAF Kahier

Était représentée

Mme HALLEUX Roselyne

Par Mme LAFAY Françoise

Étaient absents

Mme DREVET Leslie  
M. VASSELON Gilbert

**Délégués des Villes portes**

Étaient présents (via la visioconférence)

M. ALAMERCERY	Commune de Saint-Chamond
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
M CHANELIERE Julien	Commune de Rive-de-Gier
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme

Étaient représentés

Mme DEHAN Nathalie  
M. PENARD Christophe

Par Mme ROBIN Christine  
Par M. FAVERJON Christophe

Étaient absents

M. GALLOT Éric  
M. LETO Francesco

Commune de Sorbiers  
Commune de Lorette

**Assistaient également à la réunion :**

M. Patrick LAOT  
M. Cyril MATHEY  
M. Jean MAZZONI  
M. Stéphane ROUX  
M. Jean-Marc VERILHAC

CESER  
Commune de Givors  
Amis du Parc  
DDT 42  
Comptable public - DDFIP

Catherine BEAL, Sandrine GARDET,  
Carole MABILON, Axel MARTICHE,  
Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Emmanuel MANDON, Président du Syndicat mixte du Parc accueille les participants.

Il communique à l'assemblée les événements survenus depuis la dernière réunion du Comité syndical :

« Bonjour à tous, merci à ceux qui ont pu se déplacer et à vous tous de vous être mobilisés via le numérique pour participer à cette réunion du Comité syndical.

Je ne peux commencer cette réunion sans avoir une pensée pour le peuple Ukrainien et sans doute une grande partie du peuple Russe qui souffrent et meurent actuellement pour une cause qui nous paraît d'un autre âge.

Je sais que de nombreuses communes et associations du Pilat et de ses Villes Portes ont mis en place en urgence des collectes de dons matériels ou financiers pour aider les réfugiés ukrainiens. C'est une belle preuve de solidarité.

En votre nom, je me permettrais de relayer un appel à dons financiers émanant du réseau des aires protégées européens, le réseau Europarc duquel le Parc du Pilat est membre. En effet, l'Ukraine compte près de 20 parcs nationaux et réserves de biosphère. La plupart sont situées dans les Carpates et la Région Boisée, paysages naturels et culturels les plus importants d'Europe centrale. De nombreux ukrainiens se sont déplacés vers ces aires protégées, devenues aires de protection car plus éloignées des centres stratégiques urbains qui sont la cible de l'armée russe.

Aussi, s'agit-il spécifiquement de récolter des dons pour acheter des fournitures indispensables à ces personnes déplacées.

Je ne voudrais pas non plus que l'on oublie les nombreux autres migrants ou réfugiés issus de divers pays du monde. En effet, dans le monde, toutes les deux secondes en moyenne, une personne est forcée de fuir son foyer et de prendre la route de l'exil que ce soit du fait de conflits armés, de crises économiques ou du changement climatique ...Ces migrations répondent à des causes profondes, et malheureusement durables.

Aussi, je me permettrais également de relayer l'appel à dons permanent émanant de la Fondation de France qui vient en aide aux populations en exil, qui fuient conflits et misère en France et à l'international.

Évidemment cette action de relais est très modeste, j'en conviens, mais chacun agit à sa mesure.

L'actualité de l'activité du Parc naturel régional du Pilat, depuis notre dernière réunion du 12 janvier 2022, a été rythmée par la révision de la charte du Parc et les échanges avec différentes intercommunalités pour préparer une éventuelle candidature LEADER.

En effet, pour ce qui est de la révision de la charte, notre commission dédiée s'est réunie deux fois : le 20 janvier et le 1<sup>er</sup> mars :

- la première pour échanger avec l'État sur l'avis favorable que celui-ci a rendu sur l'opportunité de lancer la révision de la charte sur le périmètre que nous lui avons proposé et qui avait préalablement validé par la Région. Il s'est agi également de valider une première note d'orientations afin de guider nos prochains travaux.
- la deuxième pour sélectionner notamment le Bureau d'études qui va nous accompagner dans l'évaluation finale de la charte et les travaux d'écriture de la première version de la charte.

Pour ce qui est d'une candidature de notre territoire à un programme européen LEADER sur la période 2023-2027, la Région qui en est l'Autorité de Gestion, a souhaité que les périmètres de ces projets soient d'une taille équivalente à celle de d'un département. Aussi, en accord avec Vienne Condrieu Agglomération, les communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, nous nous associeront à la démarche lancée par les EPCI de la Loire pour faire candidature commune. C'est tout le périmètre du Parc que nous allons demander de considérer et non pas que la partie Loire.

Le recours que nous avons porté devant le tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière de Saint Julien Molin Molette a été jugé. Vous avez sans doute lu la presse à ce sujet et nous en reparlerons ce soir en questions diverses.

D'autres temps de concertation ont été animés depuis le 12 janvier :

- Les assises du tourisme le 28 janvier qui ont réuni plus d'une cinquantaine de personnes : élus, opérateurs touristiques et partenaires techniques et institutionnels
- Une traversée des Paysages le 3 mars dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage des Transitions à la rencontre de porteurs de projet agissant pour le développement des énergies renouvelables ou en faveur de l'adaptation au changement climatique
- Le comité de pilotage de l'étude pour favoriser la stratégie Éviter Réduire Compenser dans les projets et documents d'aménagement, étude réalisée avec le Scot des Rives du Rhône

Le prochain trimestre s'annonce également riche en échanges avec l'organisation prochaine des ateliers d'écriture de la charte (les dates sont en cours de calage avec le Bureau d'études qui nous aidera à les animer), de nouveaux ateliers dans la suite des assises du tourisme, la poursuite des travaux pour le Plan de Paysage et la Stratégie d'adaptation au changement climatique. »

Brice COMTE est désigné secrétaire de séance.

## **1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 12 janvier 2022**

Ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

## **2 – Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président**

Dans sa séance du 13 octobre 2021, le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et du Président.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et le Président doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

### **1.1. Compte rendu des décisions prises par le Bureau :**

La liste exhaustive des décisions prises figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 15 décembre 2021.

### **1.2. Compte rendu des décisions prises par le Président :**

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 6 janvier au 3 mars 2022.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<i>Cf. tableau ci-dessous</i>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par le Président dans le domaine des marchés publics  
pour la période du 6 janvier au 3 mars 2022**

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Lieu d'implantation</u>	<u>Montant</u>
Graphisme opération « Pilat prore »	BOLZE Suzanne	Villemoirieu (38)	3 600 € TTC
Relevés floristiques prairies naturelles et inventaire zones humides – PSE Haut Pilat	Lot 1 : Synergis Environnement Lot 2 : Salomon environnement	Lot 1 : Beaucouze (49) Lot 2 : Saint-Jean-de-Maurienne (73)	Lot 1 : 14 492 € TTC Lot 2 : 7 920 € TTC

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

### 3 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2021

Il est fait présentation du compte administratif 2021 du Parc naturel régional du Pilat.

Charles ZILLIOX présente séparément les résultats de la partie statutaire et de la partie programmes, en fonctionnement et en investissement.

Charles ZILLIOX précise que pour l'équipe d'entretien de la nature, les recrutements sont difficiles depuis un an. Ils demandent donc aux délégués de relayer l'offre d'emploi sur leurs communes.

Christine DE LESTRADE et Cyril MATHEY proposent que le Parc fasse un post Facebook sur la page du Parc, qu'ils pourront repartager ensuite.

Sandrine GARDET présente en parallèle quelques réalisations dans le cadre du bilan d'activités 2021. Le diaporama diffusé en séance est joint au présent compte-rendu.

Robert CORVAISIER demande, sur la cartographie des actions, si des améliorations et des précisions peuvent être apportées au niveau des montants de crédits publics mobilisés. Il souhaite également savoir si ce sont des montants annuels et si une distinction peut être faite entre les actions portées par les Communes, les EPCI ou qui concernent l'ensemble du territoire.

Sandrine GARDET lui répond que l'équipe technique du Parc va tenter d'améliorer cette cartographie des actions.

Le résultat de l'exercice 2021 et le résultat de l'exécution du budget se présentent comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	4 225 441,10 €	2 613 099,76 €
Dépenses	4 225 441,10 €	2 583 568,20 €
Résultat de l'exercice		29 531,56 €
Résultat reporté (exercice N-1)		232 702,84 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>262 234,40 €</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	940 147,57 €	329 707,45 €
Dépenses	940 147,57 €	388 445,90 €

Résultat de l'exercice		-58 738,45 €
Résultat reporté (exercice N-1)		81 437,39 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>22 698,94 €</b>

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 284 933,34 €.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat mixte. Après cette présentation, le Président se retire et confie à Charles ZILLIOX, Vice-président en charge des finances, la présidence de la séance.

#### 4 - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Charles ZILLIOX présente ce rapport.

Pour faire suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Pour rappel, le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	4 225 441,10 €	2 613 099,76 €
Dépenses	4 225 441,10 €	2 583 568,20 €
Résultat de l'exercice		29 531,56 €
Résultat reporté (exercice N-1)		232 702,84 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>262 234,40 €</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	940 147,57 €	329 707,45 €
Dépenses	940 147,57 €	388 445,90 €
Résultat de l'exercice		-58 738,45 €
Résultat reporté (exercice N-1)		81 437,39 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>22 698,94 €</b>

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 284 933,34 €.

\*\*\*\*\*

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

La somme de **262 234,40 €** sera affectée en totalité à la section de fonctionnement (R002).

Il est précisé que l'excédent de clôture en investissement et les restes à réaliser, comportant un solde d'exécution positif, seront reportés dans le budget supplémentaire en section d'investissement.

## **5 - Budget supplémentaire pour l'exercice 2022**

Charles ZILLIOX présente le budget supplémentaire. Il indique qu'il s'agit de reprendre les actions déjà inscrites en 2021. Les montants des participations statutaires ont été ajustés pour correspondre à la population INSEE. Quelques nouveaux programmes sont inscrits en fonctionnement.

Lors de la séance du 12 janvier dernier, le Comité syndical a approuvé le Budget primitif pour l'exercice 2022.

Philippe ROYET demande s'il peut recevoir les diaporamas de présentation et quelques éléments synthétiques pour la présentation des documents budgétaires du Parc, au conseil municipal de sa commune.

Serge RAULT suggère que, pour les fois suivantes, il y ait pour mémoire, les montants votés pour le budget primitif 2022, le CA 2021 et le budget supplémentaire 2022. À cela, il conviendrait de revenir de manière synthétique sur quelques éléments du budget supplémentaire.

Marie VIDAL-CELARIER répond que ces remarques seront bien pris en compte. Les documents demandés seront transmis à Philippe ROYET et joints au compte-rendu de la réunion.

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 et à la décision d'affectation du résultat par délibérations séparées, il est proposé l'approbation du Budget supplémentaire d'un montant de 2 096 109,24 euros en fonctionnement et de 517 954,41 euros en investissement.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2022.

## **6 - Approbation d'un nouveau projet de service pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat**

Le Parc du Pilat est géré par un syndicat mixte composé d'environ 40 agents, répartis entre 4 pôles :

- le pôle Expertises transversales
- le pôle Développement
- le pôle Gestion et Protection de l'espace
- le pôle Moyens généraux.

Ces services sont encadrés respectivement par la Directrice, par le Directeur adjoint et par deux responsables de pôle.

Afin de prévoir le remplacement de la responsable du pôle Gestion et Protection de l'Espace qui fait valoir ses droits à la retraite et de rééquilibrer la composition des services entre eux, une nouvelle organisation est proposée. Il apparaît ainsi opportun de créer un pôle supplémentaire pour un meilleur suivi des actions du Parc et encadrement des agents. Elle serait mise en place à compter de mai 2022 (date de départ de la responsable de pôle actuellement en poste). Il n'est pas prévu cependant de créer de nouveau poste mais de pourvoir les postes de responsable de pôle par des personnes actuellement en poste au sein du Parc.

Le pôle Moyens généraux conserverait les mêmes agents et missions ainsi que la même responsable de pôle.

Le pôle Expertises transversales disparaîtrait.

Un pôle serait créé et regrouperait l'éducation, la communication, la culture et le patrimoine. Il serait piloté par une nouvelle responsable de pôle.

Un pôle Développement reprendrait les missions Tourisme, Agriculture durable, Économie de Proximité, Europe et Coopération, et Climat et Énergie, encadré par le Directeur Adjoint.

Un pôle Biodiversité, Eau et Forêt serait encadré par une nouvelle responsable de pôle (en remplacement du départ à la retraite)

Une unité Architecture Urbanisme et paysages serait directement rattachée à la Directrice.

Pour les 2 postes de responsable de pôle restant à pourvoir, les candidatures ont été lancées en interne. Ce seront donc 2 chargées de mission du Parc qui occuperont ces postes, à compter de mai 2022 :

- Carole MABILON pour le pôle Education Communication Culture et Patrimoine
- Pauline DELFORGE pour le pôle Eau, Forêt et Biodiversité

Le Comité technique intercommunal placé auprès du Centre de gestion de la Loire a été saisi, pour avis, concernant cette nouvelle organisation des services.

Cyril MATHEY demande pourquoi la Région ne finance pas des postes en plus.

Emmanuel MANDON répond que les postes sont des dépenses de fonctionnement. C'est un choix de la Région de limiter les frais de fonctionnement. La Région nous impose une dotation statutaire très contrainte. Le contrat de Parc a été mis en place, entre 2019 et 2021, avec une dotation figée. Ce sujet sera abordé prochainement car la Région, suite aux élections de 2021, est en train de redéfinir différentes politiques régionales et notamment celle en faveur des Parcs.

Une réunion du réseau des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes est prévue le 1<sup>er</sup> avril pour échanger avec le Monsieur BONNICHON (vice-président à la Région en charge de la politique en faveur des Parcs).

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce nouveau projet de service.

## **7 – Présentation des Rendez-vous de mon Parc 2022**

Jean-Philippe PORCHEROT intervient.

Il rappelle que les Rendez-vous sont issus d'une volonté du Parc de partager ses connaissances sur le territoire.

Depuis une vingtaine d'années, le Parc du Pilat organise des temps de découverte de ses patrimoines pour le grand public.

Au fil des ans, les programmes et appellations ont évolué. Les thématiques ont été renouvelées : patrimoine textile, paysage, gestion forestière, agriculture...

Au début, le Parc maîtrisait tout : communication, contenu, fréquence et répartition géographique. Le Parc confiait l'intégralité des interventions à des professionnels de l'accueil du public et de l'interprétation du territoire. Le budget était consacré aux interventions et à la communication.

Avec des baisses budgétaires récurrentes, des évolutions ont été nécessaires.

La communication est toujours assurée par le Parc. Il n'y a pas budget dédié aux interventions, le programme annuel des rendez-vous est co-construit avec les partenaires du Parc. Certains rendez-vous sont encadrés par les chargés de mission du Parc (il s'agit de temps agent).

La qualité est maintenue avec une jauge volontairement limitée de participants.

Aujourd'hui, l'offre proposée est plus large et mieux répartie dans le temps mais l'inconvénient peut être que le Parc maîtrise moins le message.

Les Rendez-vous pour 2022 seront concentrés sur 3 communes, regroupés sur 15 jours environ par commune, à destination du grand public principalement. Les rendez-vous seront diversifiés dans la forme et le contenu.

Ces rendez-vous ont pour objectif d'être l'effet vitrine du Parc, pour créer des temps de médiation sur les actions du Parc. Un lien avec la saison culturelle est établi. Ces événements sont organisés en lien avec les Communes, pour partager le projet de territoire qu'est le Parc. Sont également mis en avant les acteurs de la commune qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Charte du Parc.

Pour 2022, les Communes retenues sont :

- Echalas
- La Terrasse-sur-Dorlay
- Chavanay

Norbert LACROIX, délégué de La Terrasse-sur-Dorlay apporte son témoignage. Il précise que cela permet aux communes de mieux se faire connaître. Plusieurs thèmes seront abordés : biodiversité, textile, énergie. C'est une démarche très intéressante. Il ne reste plus qu'à finaliser la communication.

## **8 – Accueil de camps scouts avec chantier participatif dans le Pilat en 2022**

Jean-Philippe PORCHEROT prend la parole pour rappeler le partenariat entre le Parc et Scouts et Guides de France, qui permet à des jeunes scouts de vivre un camp dans le Pilat tout en se mettant au service du territoire par la réalisation de chantiers.

Les deux institutions partagent des valeurs communes autour de l'éducation, le respect de la nature et la participation des jeunes à des projets locaux. Il paraissait naturel de s'allier pour favoriser la présence de camps scouts dans le Pilat.

Ce partenariat, qui existe depuis 2014, se fait dans la cogestion :

- recrutement d'un volontaire en service civique ensemble,

- encadrement et suivi partagés par les 2 structures.
- Le volontaire en service civique est embauché par scouts et guides de France, et accueilli à la Maison du Parc de février à septembre
- Scouts et Guides de France se chargent de la formation du volontaire (engagement citoyen, PSC1, projet d'avenir...).

Le volontaire en service civique va jouer un rôle de médiateur entre le Parc, les communes ou associations et les scouts, à travers :

- accompagnement des scouts dans leurs recherches de chantiers et lieux de camps,
- accompagnement des organisateurs de chantiers dans la mise en place de ceux-ci,
- veille à la bonne organisation des chantiers,
- animation des temps de présentation du Pilat aux groupes scouts,
- la promotion du partenariat.

Norbert LACROIX revient sur les raisons qui peuvent conduire une Commune à accueillir un camp et un chantier scout :

- Faciliter la réalisation de chantiers grâce à des jeunes désireux de se mettre au service de la collectivité qui accueille.
- Permettre à des jeunes de vivre une belle aventure dans un territoire plein de surprises.
- Mobiliser les habitants autour de projets pour leur commune en s'appuyant sur cette dynamique et créer du lien entre eux.
- De belles réalisations et de belles rencontres !

De 2014 à 2021, ce sont près de 1 500 scouts qui ont bénéficié de cet accompagnement.

En 2021, 20 chantiers ont été réalisés sur 18 communes différentes

Les chantiers proposés sont très diversifiés : peinture, balisage de sentier, nettoyage de sentier, « débroussaillage », création ou entretien de mares, entretien du petit patrimoine...

Les communes ou associations ou exploitations agricoles proposent un chantier. Les scouts le réalisent avec un encadrement par l'organisateur du chantier.

L'organisateur met à disposition des scouts un terrain pour camper avec un accès à l'électricité et à l'eau.

Pour l'édition 2022, un volontaire a été recruté : Dany Couloutchy. Il est actuellement en recherche de chantiers.

Les Communes peuvent donc s'adresser à lui si elles souhaitent en mettre un en place cette année.

Norbert LACROIX ajoute que la présence de scouts amène de la vie sur la commune. Ils participent à l'élaboration d'un projet de la Commune. L'an dernier, le groupe accueilli à La Terrasse-sur-Dorlay a rénové un mur en pierres. C'est une aventure sympathique qui permet de faire découvrir le territoire.

Marie-Catherine FAURE, déléguée de Saint-Romain-les-Atheux apporte son témoignage. La nouvelle municipalité s'est lancée l'an dernier, pour la première fois dans l'accueil d'un camp Scouts. Des châteaux d'eau ont pu être remis en propreté. Les scouts ont travaillé en partenariat avec le service technique de la Commune. Ils étaient très volontaires et dynamiques. La Commune de Saint-Romain-les-Atheux va à nouveau proposer un chantier pour 2022.

## 9 – Information relative au recours du Syndicat mixte du Parc contre l'arrêté préfectoral de renouvellement d'exploitation et l'extension de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette.

Emmanuel MANDON rappelle que, par délibération prise par le Comité syndical du Parc le 26 février 2020, il a été décidé de porter un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation et d'agrandissement de la carrière de St Julien Molin Molette signée le 2 janvier 2020.

Deux autres recours, l'un de la Commune de Saint Julien Molin Molette et l'autre de l'association Bien Vivre à Saint Julien, ont été adressés au Tribunal Administratif contre ce même arrêté.

Une audition a eu lieu au Tribunal administratif le 3 février dernier et le jugement officiel a été rendu le 28 février 2022.

Ainsi le Tribunal administratif a donné raison à l'Association en s'appuyant sur deux arguments principaux :

- la circulation induite par l'activité de la carrière non régulée pour s'assurer de la tranquillité et de la sécurité dans le bourg de St Julien
- l'illégalité de la dérogation accordée pour destruction de 43 espèces protégées compte tenu d'un intérêt public majeur de la carrière non justifié au regard du schéma régional des carrières récemment validé

Le Tribunal administratif a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'examiner plus avant le recours de la Commune et celui du Parc, ces requérants obtenant déjà satisfaction suite à l'examen du recours de l'association. L'activité de la carrière a donc cessé suite à la parution de ce jugement.

L'État et le carrier vont sûrement faire appel de la décision.

Jean-Louis POLETTI demande si l'appel sera suspensif.

Emmanuel MANDON répond a priori que non.

Charles ZILLIOX indique qu'il avait participé aux discussions avec l'État et qu'il se satisfait de la décision prise. L'État avait un peu agi de manière dictatoriale à l'époque. On aurait pu éviter cet épisode et agir autrement, notamment pour le sort des salariés.

Stéphanie CALACIURA quitte la séance.

Virginie FERRAND intervient pour préciser qu'elle n'était pas là quand le Parc s'est constitué partie. En tant qu'élue et maire de Vocance, elle a été sollicitée par le carrier sur le volet économique. Elle ajoute qu'elle n'a pas tous les tenants et aboutissants. Un accès de contournement a été proposé pour allier tranquillité et partie économique. Il y a une activité économique en suspens. Les matériaux connaissent une flambée des prix. Les granulats vont devoir être pris sur d'autres territoires ce qui va augmenter l'empreinte carbone. On aurait sans doute apprécié de trouver une solution intermédiaire.

André GEOURJON demande si les incidences économiques ont été prises en compte et si les entreprises de travaux publics ont été sollicitées et ce qu'elles en pensent. D'autres activités génèrent également des nuisances. C'est un peu dommage que ce sujet soit abordé en fin de réunion. Il existe d'autres sujets sensibles : les éoliennes, la fibre optique qui ont un impact sur le territoire du Parc.

Emmanuel MANDON rappelle qu'il ne s'agit pas de faire ce soir un débat « Pour ou Contre la

Carrière ». Il ne fait que rendre compte de la décision du Tribunal Administratif qui a été prise au regard principalement du non respect du droit de l'environnement.

Martine BRUNON quitte la réunion.

Christine ROBIN revient sur la décision prise par le tribunal administratif. L'arrêté est illégal. La décision tient compte de la sécurité et s'appuie sur un argumentaire détaillé. La participation aux finances locales ne revêt pas d'intérêt public majeur.

Sur la voie de contournement, cela fait plusieurs années qu'on en entend parler et rien n'a été fait. Une étude de déviation devait être produite mais cela n'a jamais été le cas.

Pour la proximité des ressources, le schéma régional des carrières précise que la région dispose de matériaux en quantité et en qualité suffisantes. Dans le département de la Loire, il existe une vingtaine de carrières.

Elle ajoute que bien évidemment la question de l'emploi est très importante. Cependant, on ne parle pas d'une petite entreprise familiale : le groupe Delmonico-Dorel avec 35 sites et 280 collaborateurs à la capacité de reclasser ses salariés. Ce reclassement pouvait s'anticiper.

Évelyne PERRET et Emmanuel MARILLIER quittent la séance.

Michel CHARMET demande ce qui va se passer maintenant.

Emmanuel MANDON répond qu'on rentre dans une période de transition.

André GEOURJON intervient pour dire qu'il comprend les problèmes de nuisance avec des camions qui passent dans des rues étroites. Mais la Communauté de communes va connaître une perte sèche importante en Compensation Foncière des Entreprises. Les granulats vont venir d'Italie. Il s'interroge sur comment il est possible de défendre ce genre de choses. En tant qu'élu, il culpabilise.

Emmanuel MANDON rappelle qu'une partie du débat est derrière nous. La justice a parlé. Il existe une séparation des pouvoirs. Le débat public doit tenir compte de la justice. On n'est pas parvenu à une situation de compromis. Il y a eu des échecs. L'État n'a pas joué le jeu. L'approche du Parc c'est de concilier les enjeux économiques et environnementaux pour un projet de développement durable.

Christine ROBIN souligne qu'il y a eu des tentatives de compromis. Désormais, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour Saint-Julien-Molin-Molette.

\*\*\*\*\*

Emmanuel MANDON remercie l'ensemble des participants.

Avant de clore la réunion, Emmanuel MANDON donne quelques informations sur Pilat Propre.

En 2022, ce sont les 40 ans de l'opération Pilat Propre. C'est sans doute une des initiatives lancées par le Parc la plus connue. On peut se désoler que, 40 ans après, beaucoup de nos concitoyens continue à prendre la nature pour une poubelle.

C'est, quoi qu'il en soit, une opération qui ne pourrait fonctionner sans que les communes et associations du territoire s'en emparent chaque année en organisant un chantier participatif de ramassage des déchets.

Emmanuel MANDON les remercie très chaleureusement pour cet engagement régulier en faveur de notre environnement.

Afin de marquer ces 40 ans, il est proposé qu'élus et techniciens du Parc se réunissent le samedi 9 avril matin pour une opération collective de ramassage des déchets, a priori à la croix de Chaubouret.

Aussi, un appel à volontaires est lancé pour cette matinée du 9 avril qui sera aussi un temps convivial entre élus et techniciens. Il sera envoyé un mail pour s'inscrire à cette opération.

Enfin, Emmanuel MANDON indique que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 22 juin prochain.